

# Règlement du championnat d'Europe serveur web

écrit par Webmestre AJEC | 12 octobre 2013

## Nouvelle structure du Championnat d'Europe individuel sur webserveur

Les tournois qui suivent seront joués sur webserveur.

Les qualifications obtenues pour les Préliminaires, les Semi finales, les Candidats ne pourront être utilisées qu'une seule fois.

Les qualifications spéciales dues aux titres ou aux classements ICCF pourront être utilisées qu'une fois chaque année et seulement au niveau correspondant.

A partir d'un tournoi Préliminaires, Semi-Finales, Candidats, Finale, on ne peut obtenir qu'une qualification pour le stade suivant de la compétition.

Les qualifications obtenues dans ces tournois sont valables 3 ans à partir de la fin du tournoi ayant donné cette qualification.

Chaque qualification supplémentaire pour un tournoi de même niveau sera valide un an de plus.

Par exemple une 2<sup>ème</sup> qualification sera valide 4 ans à partir de la fin du tournoi qualifiant.

Les paragraphes 1.0.8 et 1.0.9 du règlement des tournois ICCF sont applicables.

### **Championnat d'Europe : Open**

Ces tournois sont sous forme de sections à 7 joueurs à démarrage continu.

Les joueurs éligibles à ces tournois sont :

- a) Les nouveaux joueurs ICCF ou les joueurs sans classement ICCF
- b) Les joueurs ayant un classement ICCF

### **Championnat d'Europe : Préliminaires**

Ces tournois sont sous forme de sections à 11 joueurs à démarrage continu

Les joueurs éligibles à ces tournois sont :

- a) Les joueurs avec un classement ICCF de 2100 à 2299 au moment du démarrage du tournoi.
- b) Les joueurs ayant gagné une section Open, indépendamment de leur classement
- c) Un joueur sans classement ICCF nommé par sa Fédération, avec des arguments montrant qu'il est de force suffisante pour jouer à ce niveau.
- d) Les vainqueurs des tournois WS/H démarrés entre 2011 et 2013.

### **Championnat d'Europe : Semi-Finales**

Ces tournois sont sous forme de sections à 13 joueurs.  
Cependant l'organisateur a la possibilité de changer ce nombre entre 11 et 17.  
Démarrage une fois par an en septembre.

Les joueurs éligibles à ces tournois sont :

- a) Les joueurs classés de 2300 à 2499 au moment du démarrage du tournoi.
- b) Les joueurs ayant terminé 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> dans une section Préliminaires, indépendamment de son classement
- c) Les joueurs des tournois Candidats précédents ou en cours ayant au moins 45% des points possibles  
s'ils n'ont pas une qualification supérieure.
- d) Les joueurs des tournois Semi-Finales précédents ou en cours ayant au moins 55% des points possibles  
s'ils n'ont pas une qualification supérieure.

### **Championnat d'Europe : Candidats**

Ces tournois sont sous forme de sections à 13 joueurs.  
Cependant l'organisateur peut changer ce nombre entre 11 et 17. Démarrage une fois par an en mars.

Les joueurs éligibles à ces tournois sont :

- a) Les joueurs avec un classement 2500 ou plus au moment du démarrage du tournoi.
- b) Les titulaires du titre GMI
- c) Les titulaires du titre SIM avec un classement > 2400
- d) Les titulaires du titre MI avec un classement > 2450
- e) Les joueurs ayant terminé 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> d'une section Semi-Finales indépendamment de son classement
- f) Les joueurs des tournois, Finale , précédents ou en cours ayant au moins 45% des points possibles

s'ils n'ont pas une qualification supérieure.

g) Les joueurs des tournois 'Candidats, précédents ou en cours ayant au moins 55% des points possibles

s'ils n'ont pas une qualification supérieure.

### **Championnat d'Europe : Finale**

Ces tournois sont sous la forme de sections à 15 joueurs.

Cependant l'organisateur peut changer ce nombre entre 11 et 17. Démarrage à la convenance de l'organisateur.

Les joueurs éligibles à ces tournois sont :

a) Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de la précédente finale.

b) Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> des tournois candidats

Dans le cas d'un nombre de qualifiés supérieur à 17, l'organisateur admettra les joueurs

dans la finale en suivant l'ordre de priorité suivant :

1) Les joueurs qualifiés pour une précédente finale qui n'ont pu être pris

2) Le 1<sup>er</sup> d'une précédente finale

3) Les 1<sup>er</sup> des sections candidats

4) Le 2<sup>ème</sup> d'une précédente finale

5) Les 2<sup>ème</sup> des sections candidats

6) Le 3<sup>ème</sup> d'une précédente finale

Une qualification pour la finale ne peut être reportée qu'une fois.

Lorsqu'il manque des joueurs pour la finale, après avoir pris tous les qualifiés, le directeur de la zone européenne peut prendre les qualifiés suivant dans la finale et les candidats précédents,

ceux qui ont été éliminés à cause du départage.

Le directeur de la zone européenne peut aussi attribuer 2 places à des joueurs ayant accompli une grande performance internationale.

Traduit par Michel LECROQ